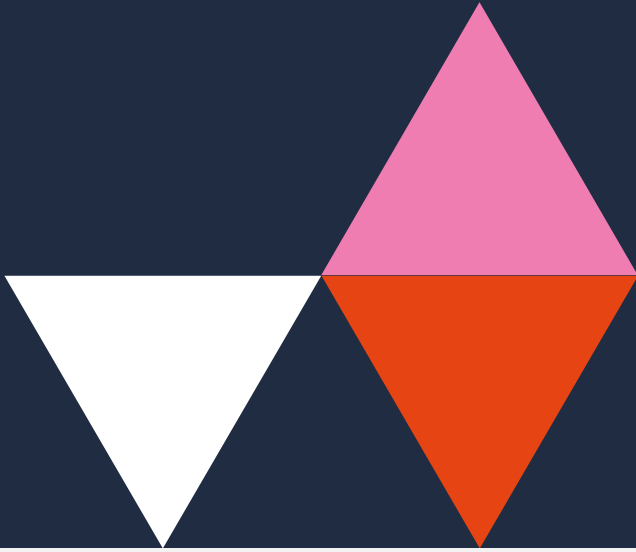
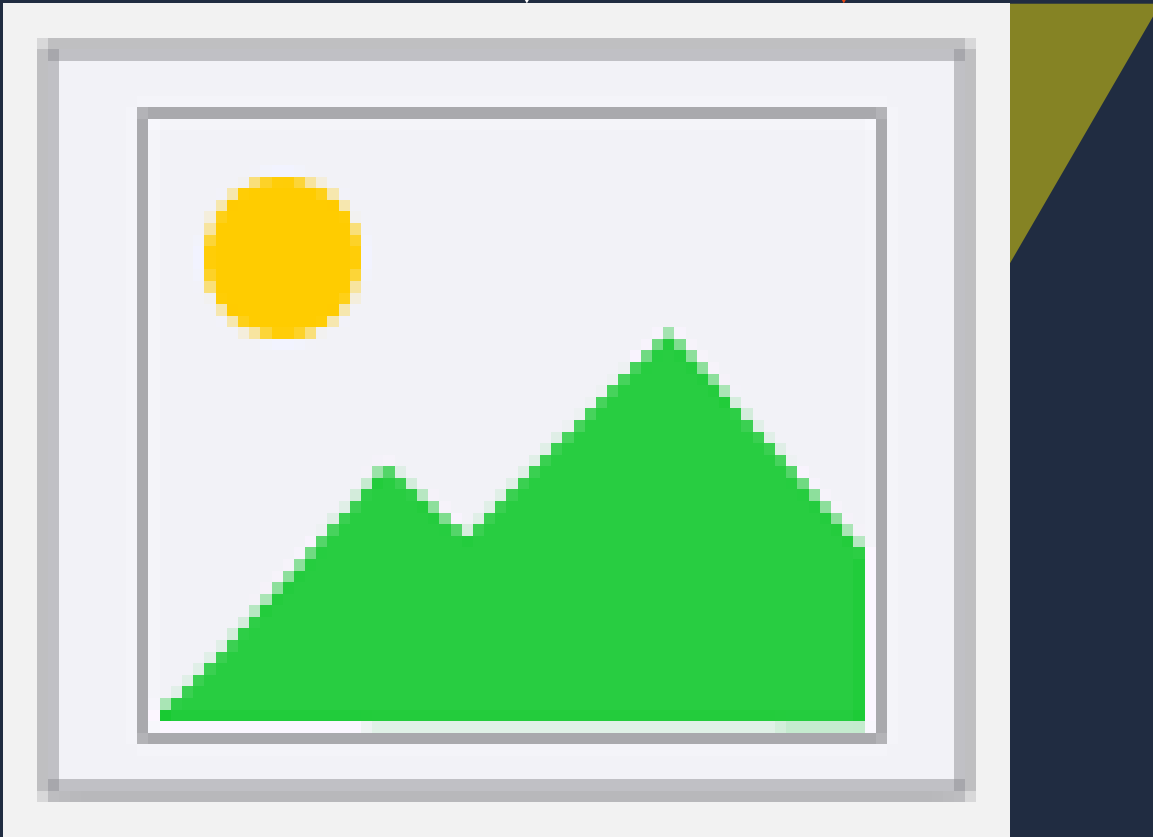




Retour des observateurs

CDP2026



Trois réunions du comité

1) Validation des dossiers éligibles

(..... Evaluation par des experts extérieurs)

2) Sélection des projets à auditionner

(.... Auditions)

3) Sélection des projets à financer

Rôle et obligations des observateurs

Les observateurs

- L'observateur **est tenu aux règles en matière de déontologie, de confidentialité et de traitement des liens d'intérêt.**
- Il signe la **charte d'engagement et doit déclarer ses éventuels liens d'intérêt dès que sa désignation est envisagée.**
- L'observateur assiste **aux réunions du comité et des instances consultatives.**
- L'observateur **ne prend part à aucun débat** sur les projets ni à aucun vote.
- Le **signalement d'un manquement aux règles de déontologie** doit être effectué sans violation des règles de confidentialité des débats auxquelles tout membre de comité est tenu et ne doit pas faire l'objet de divulgation de propos qui pourraient s'apparenter à de la diffamation.

Au cours des réunions

- L'observateur veille au **respect des règles en matière de déontologie et de traitement des liens d'intérêt**,
- S'assure de **la bonne application des modalités définies dans le cahier des charges de l'AaP** notamment concernant les conditions de vote,
- Enregistre dans un cahier dédié toutes les décisions relatives aux divers traitements des aspects de déontologie (respect de la procédure, traitement des liens, problèmes éventuels),
- Peut être amené à demander au président du comité le traitement en temps réel d'un problème de déontologie qui n'aurait pas encore été décelé.
- Rend compte du traitement des questions de déontologie et des liens d'intérêt dans le PV des travaux du comité, qu'il cosigne avec le président du comité, et devant le conseil concerné.

Rôle et obligations du comité

Le comité

- Le comité **évalue les projets, propose une liste de projets à soutenir et, le cas échéant, les moyens à attribuer aux projets retenus.**
- Le comité **s'appuie sur les évaluations des experts et prend en compte les éléments de politique et de stratégie de l'établissement pour proposer une liste de projets à retenir** et, si demandé, l'attribution de moyens pour les projets concernés.
- Le comité **a accès à tous les dossiers déposés** et dispose de la totalité des éléments fournis par les porteurs de projet.
- Les séances du comité ne sont pas publiques et seuls les membres désignés peuvent y assister.
- Lorsque la nature des débats le rend opportun, d'autres personnes peuvent être invitées à assister aux séances.
- **Les débats sont confidentiels.**
- **Les obligations des membres du comité sont fixées dans la charte d'engagement et de déontologie signée par chacun d'entre eux**

Réunion 1: présence d'une seule observatrice de la CR

Rappel de l'appel à projets :

- **Construire des communautés scientifiques interdisciplinaires** ou conforter des communautés existantes
- **Recevabilité** : 4 porteurs max, respect des modalités de soumission
- Multi-laboratoire/interpole/interdisciplinaire
- **Evaluation** : qualité/impact/implémentation avec des critères adaptés à chaque section
- Chaque projet est évalué par des **évaluateurs externes** (qualité scientifique des projets plus que volume financier) trouvés par ESFrance (externe : extérieur UGA et si possible internationaux, attentifs aux conflits d'intérêt)
- Vote : le président a une voix prépondérante
- Avis sur budget : le comité peut proposer d'ajuster le budget proposé par les porteurs

Examen des liens d'intérêt

- **Examen des liens d'intérêt de chacun des membres, même des observateurs (qui ont été remis à jour tout au long des différentes réunions)**
 - Passage en revue **des 89 déclarations de lien d'intérêt**.
 - **Validation des 7 déclarations concluant à une absence de lien.**
 - Analyse des **82 cas susceptibles de faire apparaître un lien d'intérêt**.
 - Chaque déclaration a été examinée **individuellement** et une règle de traitement a été appliquée. Aucun lien menant à l'exclusion d'un membre n'a été identifié.
- **Règles de traitement suivant la nature du lien d'intérêt :**
 - règle 1 : on ne participe pas à la discussion du projet concerné ;
 - règle 2 : on sort de la salle durant la discussion du projet concerné ;
 - règle 3 : on ne peut être membre du comité.
- **Une modulation des règles de liens d'intérêt a été proposée**, compte tenu de la taille des projets et du nombre de chercheurs et enseignants-chercheurs impliqués:
 - En cas de lien lié à une fonction, en l'absence de collaboration/publication : pas de lien (au lieu d'une règle 1 selon les termes de la charte).
 - Membre du laboratoire impliqué, en l'absence de collaboration/publication : pas de lien (au lieu d'une règle 1 selon les termes de la charte).
 - Membre d'un laboratoire porteur dans le projet, en l'absence de collaboration/publication : pas de lien ou règle 1 (au lieu d'une règle 2 selon les termes de la charte)

Validation des dossiers éligibles

- Suite à la soumission des projets, l'éligibilité des dossiers a été vérifiée. Tous les dossiers déposés ont été soumis dans les délais, complets, rédigés en anglais et conformes à la limite totale de 20 pages hors documents optionnels.
- Quelques motifs de non-conformité ont été décelés pour certains projets :

Motif de non-conformité	Situation
Police d'écriture	2 projets Consigne : police Calibri, 11 pt.
CV	4 projets Consigne : CV des co-porteurs, 4 pages, en anglais.
Nombre de pages des sections	5 projets Consigne : 5 pages par section.
Budget demandé	5 projets Consigne : demande financière de 1,2 M€ max. pour les nouveaux CDP 2026 et de 800 k€ pour les poursuites de CDP 2022.

- **Vote majoritaire du comité favorable à leur examen (9/17)**

Réunion 2: présence de deux observateurs de la CR

Sélection des dossiers pour audition

Directives

Cette pré-sélection se base uniquement sur les appréciations des experts.

La méthode de travail est la suivante :

- **Identification de lots de projets sur la base des appréciations des experts** : à auditionner / ne pas auditionner / à rediscuter,
- **Discussions** itératives sur chaque lot jusqu'à obtention d'un consensus,
- Discussion sur les projets dans le lot « à rediscuter »,
- **Proposition d'une liste de projets à auditionner**,
- Vote global.

Sélection des dossiers pour auditions

Résultats

	Nombre d'occurrences: appréciation globale				Nombre d'occurrences: appréciation des critères					
Projet	Nb Excellent	Nb Very good	Nb Good	Nb Poor	Nb Excellent	Nb Very good	Nb Good	Nb Poor	PROPOSITION DU COMITE	
La Rochelle	3				5	4			A auditionner	
Nice	2	1			5	3	1		A auditionner	
Poitier	2	1			4	5			A auditionner	
Gueret	2	1			4	5			A auditionner	
Niort	2	1			4	4	1		A auditionner	
Nantes	1	2			5	4			A auditionner	
Gap	1	2			4	4	1		A auditionner	
Rouen	1	1	1		4		5		A auditionner	
Besançon	1	2			3	5	1		A auditionner	
Caen	1	1	1		2	5	1	1	A auditionner	
Brest	1		2		2	2	5		A auditionner	
Paris	1		2		1	5	3		A auditionner	
Lyon		3			2	6	1		A auditionner	
Marseille		3			2	6	1		A auditionner	
Le Mans		2	1		2	4	2	1	A auditionner	
Orange		3			1	6	2		A auditionner	
Lille		2	1		1	5	3		A auditionner	
Rennes		1	2		1	4	3	1	A auditionner	
Limoge		2	1		1	4	4		A auditionner	
Aix		3			1	6	2		A auditionner	
Angouleme		1	2		1	4	3	1	A auditionner	
Strasbourg		3				8	1		A auditionner	
Valence	1	1		1	4		2	3	Ne pas auditionner	
Dax		1	2		1	2	4	2	Ne pas auditionner	
Bordeaux		1	1	1		3	4	2	Ne pas auditionner	
Bayonne			2	1		1	6	2	Ne pas auditionner	
Lille		1	2			4	4	1	Ne pas auditionner	
Aurillac			1	2		1	2	6	Ne pas auditionner	
Saumur		1	1	1		2	4	3	Ne pas auditionner	

Réunion 3: présence de deux observateurs de la CR

Hiérarchisation des projets par le comité (A/B/C)

Sur la base des questions suivantes :

- Au regard des expertises, le projet répond-il de manière satisfaisante aux exigences scientifiques de l'appel ?
- Quelle est sa valeur ajoutée stratégique pour l'UGA ?
- Quelle est sa contribution à la structuration des communautés et aux thématiques scientifiques ?
- Le niveau de financement sollicité apparaît-il justifié ?

Hiérarchisation des projets par le comité

- A : **Le projet répond pleinement aux critères de l'appel.** Les éventuelles réserves identifiées sont mineures et ne remettent pas en cause l'appréciation globale du projet au regard des objectifs de l'appel.
- B : **Le projet répond globalement aux critères de l'appel,** mais certaines dimensions apparaissent insuffisamment démontrées ou appellent des éclaircissements complémentaires. Les réserves identifiées justifient une discussion approfondie du projet.
- C : **Le projet ne répond pas suffisamment aux critères de l'appel.** Des réserves substantielles ont été identifiées sur un ou plusieurs critères et les éléments disponibles ne permettent pas de considérer que les objectifs de l'appel sont atteints de manière satisfaisante.

Sélection des dossiers

	NOMBRE D'OCCURRENCES (EXPERTS) :								NB OCCURRENCES (COMITE)						
	Excellent	Very good	Good	Poor	Excellent	Very good	Good	Poor	A	B	C	En lien	Nb votes	PROPOSITION	VOTE DU COM
	Appréciation globale				Appréciation critères				Catégorisation indicative						
La Rochelle	3				5	4			13	3	2	1	18	A	Sélectionné
Nice	2	1			5	3	1		2	6	9	2	17	C	Non sélection
Poitieo	2	1			4	5			10	6	0	3	16	A	Sélectionné
Gueret	2	1			4	5			15	2	0	2	17	A	Sélectionné
Niort	2	1			4	4	1		18	0	0	1	18	A	Sélectionné
Nantes	1	2			5	4			5	7	4	3	16	B	Sélectionné
Gap	1	2			4	4	1		6	9	2	2	17	C	Non sélection
Rouen	1	1	1		4		5		5	6	6	2	17	C	Non sélection
Besançon	1	2			3	5	1		5	8	4	2	17	C	Non sélection
Caen	1	1	1		2	5	1	1	5	11	2	1	18	B	Sélectionné
Brest	1		2		2	2	5		2	8	6	3	16	C	Non sélection
Paris	1		2		1	5	3		12	3	2	2	17	A	Sélectionné
Lyon		3			2	6	1		10	5	1	3	16	B	Sélectionné
Marseille		3			2	6	1		5	11	3	0	19	C	Non sélection
Le Mans		2	1		2	4	2	1	14	4	0	1	18	A	Sélectionné
Orange		3			1	6	2		2	8	9	0	19	C	Non sélection
Lille		2	1		1	5	3		9	7	0	3	16	A	Sélectionné
Rennes		1	2		1	4	3	1	8	7	2	2	17	A	Sélectionné
Limoges		2	1		1	4	4		6	9	1	3	16	B	LC
Aix		3			1	6	2		4	11	2	2	17	C	Non sélection
Angoulême		1	2		1	4	3	1	1	5	9	4	15	C	Non sélection
Strasbourg		3				8	1		2	4	12	1	18	C	Non sélection